

SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 12 Mars 2018

Président des compétitions : M. BEGON Yves

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON

Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD SUR LE SECTEUR OUEST

Etablie lors de la réunion téléphonique en date du 12 Mars 2018, ci-joint la programmation des rencontres remises concernant le secteur Ouest -

1 : Pour le 31 mars 2018

U18 Honneur :

Poule d'Accession :

N° 26407.1 : Montluçon Football / F.C. Riom (remis du 03/03/2018)

Poule de Maintien :

N° 26420.1 : A.S. Yzeure / U.S. Monistrol (remis du 03/03/2018)

N° 26421.1 : F.C. Cournon / Sauveteurs Brivois (remis du 03/03/2018)

U18 Promotion d'Honneur :

Poule B du Champion :

N° 26450.1 : U.S. Saint Flour / U.S. Brioude (remis du 04/03/2018)

Poule B du Maintien :

N° 26482.1 : C.S. Pont-du-Chateau / Ent. Langeac-Siaugue (remis du 03/03/2018)

2 : Pour le 22 avril 2018

U16 Honneur :

N° 22312.1 : Sauveteurs Brivois / U.S. Issoire (remis du 17/02/2018)

N° 22254.2 : Montluçon Football / U.S. Monistrol (remis du 03/03/2018)

U16 Promotion d'Honneur :

N° 22351.1 : S.A. Thiers / C.S. Arpajon (remis du 17/02/2018)

U15 Honneur

Poule Champion :

N° 26557.1 : Montluçon Football / Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 04/03/2018)

Poule Maintien :

N° 26580.1 : U.S. Issoire / R.C. Vichy (du 24/03/2018)

U15 Promotion d'Honneur :

Poule B du mainitien :

N° 26540.1 : F.C. Riom (2) / Gr. Blavozy-St Germain Laprade (remis du 04/03/2018)

ATTENTION

Les matchs des 2 dernières journées de Championnat se jouent tous le même jour à la même heure.

COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE

Les huitièmes de finale se disputeront le dimanche 18 mars 2018.

Les rencontres concernant les clubs de la LAuRAFoot encore en lice sont les suivantes :

A.S. SAINT PRIEST / OLYMPIQUE DE MARSEILLE

BOURG EN BRESSE PERONNAS / Stade BRESTOIS

Bonne chance à nos deux représentants.

INFORMATIONS

Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle que depuis le début de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUBS COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

Remplacement des joueurs (Art. 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre »

Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I. **dès la fin de la rencontre.**

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

AMENDES

- Amende de 25 € pour non transmission de la F.M.I. ou non saisie de résultat avant le **dimanche soir 20 h. 00**

N° 20078.2 - U19, Promotion de Ligue Poule A : S.C. Cruas

N° 20215.2 – U17, Honneur : A.S.F. Andrézieux

N° 20279.2 – U17, Promotion de Ligue Poule A : F. Bourg en Bresse Péronnas (2)

N° 20347.2 – U17, Promotion de Ligue Poule B : A.S. Lyon Duchère

N° 20348.2 – U17, Promotion de Ligue Poule B : O. Saint Etienne

N° 22264.2 – U16, Honneur : F.C. Riom

N° 20607.2 – U15, Promotion Poule A : O. Saint Etienne

N° 26572.1 – U15, Honneur : U.S. Monistrol

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,
M BELISSANT Patrick